



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2026/53

Date de convocation : 15 mai 2026

Objet : Approbation d'une convention de participation financière avec l'association Bresse Saône Judo

Date d'affichage : 15 mai 2026

Date de réunion : 21 mai 2026

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de votants : 28

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, le vingt-et-un mai à 20h12, le Conseil Municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : Monsieur Christian BERNIGAUD, Monsieur Alexis BERTHET, Madame Aline BEURRIER, Madame Marylee BORDET, Madame Marie-Dominique BUIRET, Madame Emilie CORDIER, Monsieur David DECHER, Monsieur Eric DIOCHON, Madame Annick DONGUY, Monsieur Nicolas DOTHAL, Monsieur Nicolas ECOCHARD, Monsieur Michel FERNANDES, Monsieur Etienne FERRAND, Madame Virginie GABILLET, Madame Marie-Pierre GAUTHERET, Madame Monique LAFAY, Madame Isabelle MERONI, Madame Laurence MICHAUD, Madame Ludivine OLIVIER, Madame Lia ONOFRE, Monsieur Nicolas PERRET, Monsieur Thibaut QUIVET, Madame Sophie ROBIN, Monsieur Thibaut ROBIN, Monsieur Raphaël ROZIER, Monsieur Manuel RYON, Monsieur Hervé SERVIGNAT.

Étaient excusés : Monsieur Michel MERCIER qui a donné pouvoir à Monsieur Christian BERNIGAUD

Étaient absents : Monsieur Kevin JOUANNE

Madame Marie-Pierre GAUTHERET est nommée secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de participation financière entre la commune de Bâgé-Dommartin et l'association Bresse Saône Judo,

CONSIDERANT l'intérêt pour les enfants domiciliés sur la commune de pouvoir accéder aux activités sportives proposées par l'association Bresse Saône Judo,

CONSIDERANT la volonté de la commune de soutenir les activités sportives et associatives en faveur de la jeunesse,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de participation financière entre la commune de Bâgé-Dommartin et l'association Bresse Saône Judo
- FIXE la participation financière de la commune à 3 € par séance et par enfant domicilié à Bâgé-Dommartin participant aux activités de l'association

Accusé de réception en préfecture
04-2007720-2026-05-001-1-1
Date de réception préfecture : 22/05/2026

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier
- DIT que crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en mairie,
Le 21/05/2026
Le Maire

Le Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

